



## CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

### ***Cités Unies France (CUF) et le Frente Nacional de Prefeitos du Brésil (FNP)***

**Cités Unies France**, (désignée ci-après par le sigle « CUF ») association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, créée en 1975, N° siret 309 575 652 000 40, domiciliée au 9 rue Christiani – 75018 Paris – téléphone (+33) 1 53 41 81 81 , Courriel <[coop-dec@cites-unies-france.org](mailto:coop-dec@cites-unies-france.org)>. Représentée par son président Roland Ries, Maire de Strasbourg (France).

CUF fédère environ 400 collectivités territoriales françaises adhérentes, la majorité de régions, plus d'un quart des départements, presque toutes les grandes villes, un pourcentage importante des ville moyennes, ainsi que nombreuses communes de taille plus modeste engagées à l'international.

L'objectif général de CUF est de contribuer à développer l'action extérieure des collectivités territoriales, en lien avec les associations d'élus et le Ministère des Affaires Etrangères auquel l'association est liée par une convention d'objectifs.

CUF apporte aux collectivités territoriales françaises son soutien sous forme de conseils, de formations, d'informations, d'animation du réseau, selon trois approches : géographique (organisation en 31 groupe-pays composés des collectivités françaises engagées dans un même pays) thématique (espaces de réflexion et d'échanges sur des problématiques transversales) et de représentation auprès des instances politiques nationales, européennes et internationales.

En tant que membre important de Cités et gouvernements Locaux Unis (CGLU), CUF est associé à de nombreuses négociations mondiales, notamment sur l'environnement et le dérèglement climatique.

et

**Le Frente Nacional de Prefeitos (Association de maires brésiliens)**, désigné ci- après par le sigle FNP, est une organisation de droit privé de nature civile et à but non lucratif, numéro° d'inscription au cadastre national : CNPJ/MF sob o nº 05.703.933/0001-69 e no CF/DF sob o nº 07.513.444/001-57, domicilié au SRTVS, QD 701, Bloco H, Lote 10, Sala 603 - Brasília/DF, téléphone (+55) 61 4044-9817, courriel [internacional@fnp.org.br](mailto:internacional@fnp.org.br). Représenté par son Président Marcio de Araújo de Lacerda, Maire de Belo Horizonte (MG).

Créée en 1989, le FNP compte environ plus de 250 municipalités brésiliennes adhérentes, presque toutes les grandes villes dont 26 capitales, et plus de 100 petites et moyennes villes.

Le FNP est le seul représentant des municipalités brésiliennes dirigées exclusivement par des maires en exercice effectif.

L'objectif général du FNP est d'assurer le principe constitutionnel de l'autonomie des municipalités brésiliennes afin de garantir la participation pleine et incontournable des municipalités dans l'Etat fédéral brésilien.

Le FNP encourage les municipalités brésiliennes et leurs représentants élus, à participer aux activités à l'international, par exemple à la coopération internationale entre villes et à participer aux agendas internationaux d'intérêt pour les villes brésiliennes.

Les deux organisations s'entendent en conséquence pour coopérer afin de développer des synergies dans leurs interventions respectives.

**Considérant l'historique de la coopération franco-brésilienne, notamment :**

- Les liens d'amitié qui unissent depuis longtemps le Brésil et la France et l'accord cadre de coopération bilatérale conclu entre les deux pays le 28 mai 1996
- La signature le 12 février 2008 d'un Protocole additionnel à cet accord cadre de coopération portant sur la coopération décentralisée, ainsi que les différentes avancées des cadres juridiques respectifs des deux pays en faveur de la coopération décentralisée ;
- L'approbation le 21 septembre 2011, par le Sénat brésilien, du texte du Protocole additionnel à l'accord cadre, reconnaissant la coopération décentralisée au sein de l'organisation fédérale du pays ;

**Considérant en outre :**

- La Loi française sur l'Aménagement du Territoire de la République de février 1992, modifiée en 2007 et notamment son Titre 4 portant sur la coopération décentralisée, rendant possible les interventions humanitaires d'urgence et établissant de fait une présomption d'intérêt local dans le cas des conventions de coopération décentralisée ;
- Les travaux et conclusions des précédentes Assises franco-brésiliennes, à Marseille en 2006, à Belo Horizonte en 2007, à Lyon en 2009, et à Sao Paulo en 2013 ;
- Les réseaux internationaux d'autorités locales comme des espaces de rencontre et de coopération entre autorités locales brésiliennes et françaises ;



### **Compte tenu de**

La vision commune à CUF et au FNP concernant l'ouverture de nos territoires à l'international, vision qui repose sur des valeurs partagées de solidarité entre les peuples au regard des enjeux internationaux et locaux ;

### **Reconnaissant**

Les effets positifs des projets déjà mis en œuvre par les collectivités territoriales françaises et brésiliennes depuis plus de 20 ans et la création du groupe-pays Brésil au sein de Cités Unies France, lieu de partage et concertation des collectivités territoriales françaises désireuses de développer leurs relations avec leurs homologues brésiliens.

L'importance de l'Action extérieure des Collectivités comme vecteur de développement durable de nos territoires respectifs et de la planète et constitue un moyen d'élever le niveau de vie de ses populations

### **CUF et le FNP conviennent que :**

le présent accord constitue la base d'un partenariat qui permettra le renforcement des relations de coopération existantes et la facilitation des échanges et du dialogue dans la coopération franco-brésilienne.

### **Objet de la convention**

La présente convention de partenariat a pour objet de développer des actions communes entre les signataires afin de contribuer au renforcement du rôle des collectivités locales brésiliennes et françaises dans la coopération au développement au Brésil, en France et dans le monde.

Dans le cadre du partenariat seront développées des actions importantes pour les deux associations sur des thématiques communes, plus particulièrement :

- la coopération internationale décentralisée ;
- les réseaux internationaux d'autorités locales ;
- les agendas internationaux d'intérêt pour les autorités locales (notamment : ODD, Habitat III, changement climatique ;
- les politiques publiques locales (notamment : éducation, santé, mitigation, adaptation et lutte contre le réchauffement climatique, services essentiels, partenariats publics/privés, financement local).

### **Champs d'actions envisagés**

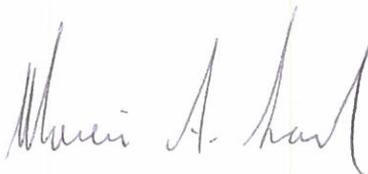
Les parties à la présente convention inscrivent leur partenariat dans tous les domaines de l'appui/ conseil aux collectivités territoriales et principalement dans les domaines suivants :



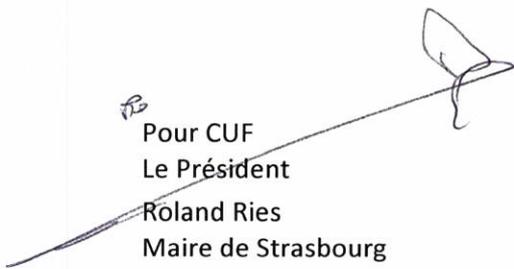
- encourager de nouveaux partenariats entre collectivités territoriales françaises et brésiliennes, associant largement les acteurs de nos territoires respectifs (économiques, universitaires, de la société civile) ;
- partager les publications et les informations (notamment échanges d'outils à l'intention des gestionnaires et des élus locaux) ;
- appuyer les collectivités territoriales à la promotion et la mise en œuvre de bonnes pratiques de politiques publiques locales ;
- renforcer le partenariat dans l'organisation des rencontres de la coopération décentralisée entre la France et le Brésil et les rencontres sur le développement du FNP et de CUF ;
- promouvoir et appuyer la coopération Sud-Sud et tripartite
- continuer à renforcer le dialogue et la coopération institutionnelle avec le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et le Secrétariat des Affaires Fédératives (SAF) en collaboration avec les agences de coopération respectives, l'agence française de développement (AFD) et l'agence brésilienne de coopération (ABC).

La présente convention est établie en deux exemplaires, en français et en portugais, d'égale valeur. Elle prend effet à compter de la date de signature par les deux parties concernées.

Fait à Paris, le 5 décembre 2015



Pour le FNP  
Le Président  
Marcio Araujo de Lacerda  
Maire de Belo Horizonte



Pour CUF  
Le Président  
Roland Ries  
Maire de Strasbourg

J. C. B. S. T. D.  
Secrétaire général